

BULLETIN MUNICIPAL N° 164**Réunion du conseil municipal
du 09 juin 2023**

Personnes présentes, tous les membres en exercice, à l'exception de Monsieur Frédéric LARUE qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul LELEU et Monsieur Antoine DECOUFOR, excusés.

Secrétaire de séance : Monsieur Geoffrey LEDOUX

Vote des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales

Monsieur le Maire rappelle que la date de cette réunion est commune à toutes les communes en vue de délibérer pour la désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales qui auront lieu le 24 septembre prochain. Notre conseil municipal étant de quinze personnes, nous pouvons élire 3 délégués et 3 suppléants. Les élections se font au bulletin secret. Monsieur le Maire demande qui souhaite se présenter.

Les candidats pour être délégués sont :

- ➔ Gabriel BERLY
- ➔ Patrick DESBARBIEUX
- ➔ Bruno VALQUE

Les candidats pour être suppléants sont :

- ➔ Jean-Paul LELEU
- ➔ Anne-Charlotte LECLERCQ
- ➔ François BOYEZ

Après vote à bulletin secret, le résultat à l'unanimité est :

- Pour les délégués : BERLY Gabriel, DESBARBIEUX Patrick et VALQUE Bruno
- Pour les suppléants : LELEU Jean-Paul, LECLERCQ Anne-Charlotte et BOYEZ François

Vote pour une subvention à la « Fondation du patrimoine »

Monsieur le Maire souhaite modifier le tableau des subventions qui ont été votées le 19 janvier dernier. En effet, pour la Fondation du Patrimoine, le montant alloué était de 75€. L'adhésion 2023 est de 200€. Cette adhésion est importante pour la commune car nous avons un dossier à monter pour la fin de l'année pour des travaux de

rejointoiements de notre église et de sauvegarde des pierres blanches qui commencent à s'effriter. Ces 125€ supplémentaires nécessiteront une décision modificative de budget afin de pouvoir les affecter au compte 65748 *Subvention de fonctionnement*.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce complément de subvention à la Fondation du Patrimoine

Délibération pour acquisition d'un logiciel de gestion cantine - garderie

Nous avons été sollicités, et notamment par Madame Aurore POLLET, conseillère municipale, pour disposer d'un logiciel de gestion de la cantine et garderie plus en adéquation aux attentes des familles. Dans ce but, nous nous sommes rapprochés de trois sociétés, Citiviz – My Peri'school et un module enfance de notre prestataire actuel pour la comptabilité et l'état civil, BERGER LEVRAULT. Nous nous sommes rendus à Fréthun pour une démonstration d'une commune utilisatrice depuis deux ans de Cityviz et ils en sont très satisfaits. Pour My Peri'school, nous avons eu droit le 6 juin à une démonstration et pour BERGER LEVRAULT le 8 juin.

Au vu de ces expériences, nous aimerions nous engager avec Cityviz. Cela va modifier profondément le système de réservation et celui de paiement. Cela permettra à partir d'un téléphone, d'une tablette ou d'un ordinateur de commander des repas ou d'en annuler sous certaines conditions. Idem pour la garderie.

Des décisions sont à prendre pour le paramétrage de la future application :

- Paiement par CB à la réservation ou en fin de mois ➔ Décision : à la réservation

- Prix différent si réservation dans un délai de carence de 2 semaines (les denrées alimentaires doivent être commandées 2 semaines avant la préparation des repas) ➔ oui (voir plus bas, vote des nouveaux tarifs)

- Validation du principe « Repas commandé = repas payé ». Seule exception : Un certificat médical obligatoire peut permettre l'annulation de repas commandé mais également d'avoir prévenu la mairie. Une carence de 2 jours ouvrés s'appliquera cependant

- Pour la garderie, il y aura lieu de réserver 48 heures à l'avance. A défaut, 1€ supplémentaire sera réclamé.

Un démarrage de l'application pour réservation sera à faire pour le 1^{er} août 2023. Une formation de la mairie sera à assurer en juillet. Une information sera transmise rapidement aux parents. Les repas seront à réserver avant le 15 août pour la première quinzaine de septembre.

Le coût de cette nouvelle application sera de :

Une fois à la commande

- Paramétrage 160 € HT
- Formation 400 € HT

Chaque année

- Abonnement 1.350 € HT

Soit au total pour 2023 1.910 € HT
ou 2.292 € TTC

Le conseil municipal décide après débat et positionnement sur les paramètres :

- De choisir comme prestataire l'application CITYVIZ
- Que les coûts ci-dessus seront pris en charge par le budget général de la commune et non pas à la charge des parents.

Vote des règlements cantine garderie pour la rentrée scolaire 2023 / 2024

Madame Anne-Charlotte LECLERCQ, présidente de la commission affaires scolaires, a réuni comme chaque année début juin, sa commission afin de débattre sur le point précédent, sur les nouveaux tarifs scolaires (point suivant) et sur la modification des règlements. Monsieur le Maire invite Madame LECLERCQ à dresser les grandes lignes des principales modifications.

Les principales modifications sont :

- ⇒ Mise à jour des prix applicables pour la cantine et la garderie au 1^{er} septembre 2023
- ⇒ Information sur la nouvelle application de réservation et ses nouvelles modalités
- ⇒ Suppression de la gratuité garderie à partir du troisième d'une fratrie
- ⇒ Tout repas réservé et payé ne sera remboursé que selon les conditions énumérées ci-dessus.

Après débat, le conseil municipal valide les nouveaux règlements cantine et garderie.

Vote des nouveaux tarifs scolaires pour la rentrée scolaire 2023 / 2024

Monsieur le Maire laisse à nouveau la parole à Madame Anne-Charlotte LECLERCQ pour la tarification.—Concernant la garderie, la gratuité à partir du 3^{ème} enfant de la fratrie disparaît. Le tarif reste le même que celui décidé lors de la réunion de conseil du 21 mars dernier. Un euro supplémentaire sera réclamé si la réservation n'est pas faite avant 48 heures ouvrées.

Par contre, avec la hausse constante des coûts matière, pour la période septembre 2022 à avril 2023, nous accusons un déficit de 2.209€. Pour atténuer sur 2023/2024 ce déficit, nous avons renégocié notre contrat avec notre prestataire A.P.I., en supprimant entre autres, les animations (que nous essayerons de faire par nous-mêmes) ce qui nous permettra d'économiser environ 1.200€. Aussi, à compter du 1^{er} septembre, la cantine passera à 3€ si la réservation est faite avant le délai de 2 semaines ouvrées. A défaut, le tarif sera de 4€ mais acceptation de la mairie en fonction des possibilités de repas. Les trop nombreuses annulations cette année, avec un effectif en baisse, sont une autre source de notre déficit.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'appliquer à compter du 1^{er} août 2023 ces nouveaux tarifs

Délibération pour ouverture d'une régie multi services

Afin de mener à bien cette nouvelle mission d'intérêt public, Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de créer une nouvelle régie. Nous avons reçu Madame WILBAL qui est une personne des impôts et nouvelle conseillère à ce titre aux communes de la CCPO. C'est une étape nécessaire en attendant la fermeture des actuelles régies. Monsieur le Maire demande que cette régie soit déclarée ouverte à compter du 10 juin 2023 avec Madame Stéphanie GILLIOT comme régisseuse et Monsieur Aurélien LAVOYE en suppléant.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de donner délégation à Monsieur le Maire pour l'ouverture d'une régie multi-services et pour la fermeture des régies cantine et garderie dès que celles-ci auront clôturé les comptes.

Délibération pour décision modificative de budget

Afin d'avoir les budgets nécessaires pour la subvention à la Fondation du patrimoine et pour l'achat d'un logiciel de gestion de la cantine, les décisions modificatives du budget sont :

Fondation du patrimoine		
65748 Compte de subvention	+	125 €
618 Divers	-	125 €
Logiciel cantine		
2051 Logiciels	+	3.000 €
2188 Autres immo. corporelles	-	3.000 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces modifications du budget primitif.

Validation du règlement du city-stade

Monsieur le Maire a envoyé cette semaine au Conseil Municipal une proposition de règlement de l'utilisation du city-stade, applicable à compter du 1^{er} juillet. Un tour de table est fait pour en connaître les avis. Il est demandé de préciser :

- Que l'heure de fermeture du city soit fixée à 21 heures
- Que les filets pour le volley ou le tennis seront à réclamer en mairie qui tiendra un cahier de prêt pour cela. La personne qui viendra sera responsable du matériel.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce règlement après les modifications apportées par le Conseil Municipal

Questions diverses

○ Mardi 13 juin, à Audruicq, aura lieu la signature officielle du dispositif « Participation citoyenne » entre Madame la Sous-préfète, le commandant de Gendarmerie et Monsieur le Maire. Monsieur le Maire remercie à nouveau toutes les personnes référentes pour leur aide à ce dispositif. Nos référents sont d'accord pour que leur coordonnées soient transmises à la population. Des flyers de la gendarmerie seront également distribués. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal quel panneau choisir entre les différents exemplaires présentés lors de la réunion. Le conseil municipal choisit le même panneau qu'à l'entrée de Guînes.

○ Fête des voisins. Cette année encore, ce fut une réussite avec 180 participants. Pour 2024, une réunion préparatoire avec les référents volontaires pour organiser ces sympathiques rencontres sera organisée en mars / avril, afin de satisfaire tout le territoire de la commune. Ces volontaires peuvent

se manifester dès à présent en mairie. Pour rappel, la municipalité n'est là que pour encourager cette démarche et assurer une logistique de matériel

○ Le 27 juin sera une date importante pour la commune. Le jury régional pour l'attribution du label « Une Fleur » se rendra chez nous pour nous évaluer. A cet effet, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un document de 34 pages de présentation de la commune qui sera remis aux membres du jury. Nous comptons sur la population pour nous aider dans cette attribution en entretenant leurs abords et dans leurs fleurissements.

○ Monsieur le Maire, accompagné de Messieurs DESBARBIEUX et VALQUE, ont reçu hier des représentants du département et du Parc Naturel pour imaginer les abords du city-stade en aménagements paysagers pour un éventuel dossier de subvention. Monsieur le Maire expose les grandes lignes qui ont été discutées lors de cette rencontre. Il demande à l'assemblée si d'autres idées leur viennent en tête. Deux remarques émergent. Il n'est pas souhaité de mare et des toilettes sèches seraient à prévoir. Un courrier sera envoyé en début de semaine au Département afin de pouvoir passer lors de la prochaine commission FIETT du département. Ce dispositif FIETT finance le 80% du Hors taxe ces projets environnementaux. Pour les autres besoins, non couverts par le FIETT, une demande sera faite à la CCPO dans le cadre du futur fonds de concours intercommunal.

○ Nous avons demandé un devis pour l'installation de la fibre au niveau du stade. Cela nous permettra d'avoir, à partir de la mairie ou de certains portables d'élus, une vision des caméras qui seront placées au niveau du stade. Le coût de ce raccordement serait celui d'un abonnement à TOPENSI à 60€ HT/ mois et 150€ de frais ponctuel de mise en service.

○ Nous allons entendre parler beaucoup de « Décarbonation » prochainement. Une concertation préalable a lieu du 22 mai au 21 juillet 2023 sur ce programme consistant à capter le CO², gaz à effet de serre, dès sa source de production (sites de Réty, Lumbres, Dunkerque) puis à la séquestrer dans le sous-sol. Le CO² ainsi récupéré n'est pas rejeté dans l'atmosphère et ne participe plus au changement climatique. Une réunion se tiendra à Tournehem le 26 juin sur ce sujet sous l'égide de Monsieur le Sous-préfet de Saint-Omer.